

			DELIBERATION 0012 / 2025	Objet : TRAVAUX
			Séance du 27/01/2025	Remplacement des lanternes de candélabres
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Etaient absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL	
15	14	9+3		
DATE DE CONVOCATION				
22/01/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du			Secrétaire de séance : M. Stéphane BOQUANT	
du 30 JAN. 2025				

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Exposé :

Considérant que les lanternes des candélabres nécessitent d'être remplacées
Sur proposition du Maire et des membres de la commission des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1/ Décident la rénovation des lanternes et la réfection du câblage des candélabres suivants :

2 Unités	Rue des Cluzeaux	1 Unité	Rue des Darces
1 Unité	Rue des Eaux Bues	1 Unité	Rue de l'Etoile
1 Unité	Rue du Midi	1 Unité	Rue de la Poterne

2/ Acceptent les devis de l'entreprise SPIE

3/ décident de faire réaliser les travaux sur 2 années

En 2025– 1 première phase au prix de 1 923.36 € TTC

En 2026 - 2nd phase au prix de 1442.52 €

4/ Mandatent le Maire ou l'adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution et inscrire la dépense aux budgets

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

